



ORGANISATION DE SOUTIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL À MADAGASCAR

Un Programme de la Fondation Aga Khan

Terme de référence de recrutement d'un cabinet d'étude juridique (ou juriste consultant individuel)

CONTEXTE DU PROJET MILCA

La Fondation Aga Khan (AKF) est une agence de développement privée non confessionnelle, promouvant des solutions créatives et innovantes concourant à l'amélioration de la qualité de vie des populations. Présente à Madagascar depuis 2005 au départ dans la Région Sofia, elle met en place à partir de 2012 l'Organisation de Soutien pour le Développement Rural à Madagascar (OSDRM), une association de droit malagasy, pour assurer la gestion de ses projets et programmes. A partir de 2014, l'OSDRM étend son ancrage dans le triangle nord du pays et est actuellement présente dans les Régions Analamanga-Itasy, DIANA, SAVA et Sofia. Connue et reconnue pour ses interventions en agriculture et environnement (cultures vivrières, cultures de rente, reboisement, ...) et son approche intégrée des groupes d'épargne communautaires, l'OSDRM vise aujourd'hui à élargir et compléter son action dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la société civile, dans un souci permanent d'améliorer la qualité de vie des ménages ruraux. Ces efforts seront soutenus par des partenariats avec les secteurs public et privé, de même qu'avec les organisations nationales et internationales.

Dans le cadre de cette vision de promouvoir l'éradication de la pauvreté sous toute les formes en misant sur une approche intégrée sur les exploitants agricoles familiaux ; l'OSDRM a obtenu un financement de la Fondation VITOL et des financements internes de l'AKF (AKF UK, AKF USA) pour un projet axé sur la filière lait dénommé *Madagascar Innovations Leverage for Climate Adaptation* (MILCA). Ce projet apporte un aspect innovant dans l'élevage laitier malagasy en ne le considérant comme une activité à part de l'éleveur mais comme un levier de son développement socio-économique en apportant des éléments de pérennisation à chaque niveau : pratique de l'agriculture de conservation en cultures fourragères ; rationalisation de l'utilisation des aliments complémentaires dans l'alimentation ; valorisation des bouses en biogaz.

Mené dans les Régions Analamanga, Itasy et Ambilobe, le projet vise à renforcer la chaîne de valeur laitière par l'amélioration de son inclusion sociale, son intégration économique et sa durabilité environnementale. Les principaux domaines touchés par le projet sont : les petites entreprises émergentes et le développement de marchés, les moyens d'existence des paysans et la gestion de ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et les énergies renouvelables.

Le constat de la situation qui prévaut actuelle en matière de feux de brousse et des luttes contre les feux (moyens physiques, techniques et juridiques) est que les feux sont généralement liés à l'élevage bovin par une « fausse » idée que les pâturages ont besoins de feux pour se renouveler.

Objectifs du mandat

Ainsi dans le cadre de durabilité environnementale et de l'inclusion socio-culturelle de ses actions, le projet MILCA envisage de recruter un(e) juriste/cabinet juridique pour :

Objectif 01 : Inventorier les textes locaux/dina/pratiques juridico-sociales et traditionnelles dans ses zones d'intervention dans le cadre des luttes contre les feux et de protection de l'environnement

Afin de pouvoir apporter des améliorations et suggestions sur les dispositifs existants en matières des luttes contre les feux et protection de l'environnement : un inventaire approfondis des textes (décret, dina, lois, ...) et coutumes (pour ou contre les actions énumérées en sus) sont nécessaire. En effet, il y a des textes écrits publiés ou non mais il y a aussi des us et coutumes ; variées selon les régions ; non écrites mais pratiqués pour vivre dans une société ou communauté.

Immeuble APPEL, 2^e étage, Lot II L 111 ED – Ankorondrano - Antananarivo 101, Madagascar

Bureau de programme SOFIA : Lot 050 A Ambalabe-Est, Antsohihy 407, Madagascar

Bureau de programme DIANA: Logement III 456, Matiakoho, Ambilobe 204, Madagascar



Objectif 02 : Identifier les goulots d'étranglements de l'application de ces textes pour en tirer des leçons

A Madagascar il y a des lois sur les feux de brousses et la protection de l'environnement et la biodiversité. Mais, soit ils sont méconnus par les acteurs en milieux ruraux, soit leur application est difficile pour les communautés ; ainsi le consultant est chargé de repérer les différents goulots d'étranglements de l'application de ces textes afin de pouvoir apporter des propositions adéquates à chaque situation et à chaque région.

Objectif 03 : Revoir/recadrer l'applicabilité de ces textes par rapport aux lois en vigueur malagasy

Le consultant est chargé de revoir et recadrer la possibilité de l'application de ces textes (dina) par rapport aux lois malagasy en matière des sanctions et peines. En cas d'absence, pour certaine région, il est chargé de faciliter l'application des textes en vigueur en matière de protection de l'environnement et de luttés contre les feux par l'élaboration des supports contenant des messages fortes adéquates à chaque région d'intervention du projet Milca.

Objectif 04 : Apporter des recommandations pragmatiques aux décideurs et communautés locales pour compléter les dispositions existantes ou pour assurer l'application effective de ces dispositions.

Elaborer une proposition de loi/décret/dina est généralement plus facile que de la mettre en application. Ainsi le consultant doit apporter des recommandations pragmatiques à chaque niveau de responsabilité des autorités locales et décideurs afin que les dispositions préconisées par les textes aient une application effective.

Calendrier et mode d'intervention

Le mandat durera 6 mois et commencera au début de décembre 2020. Elle couvrira les zones du projet MILCA, notamment les 3 Régions et 5 Districts.

Le prestataire travaillera sous la supervision directe du Chef de Projet MILCA ; à ce titre, le prestataire conviendra avec le Chef de Projet de la méthodologie, du déroulement pratique et des résultats au fur et à mesure du mandat. Au niveau des Régions d'intervention de l'OSDRM, le prestataire agira en concertation avec les Coordinateurs de Programme Régional d'Analamanga et DIANA et en collaboration avec les Responsables de Mobilisation Communautaire.

Livrables du mandat

Le prestataire remettra

- un rapport de démarrage présentant la méthodologie et planning
- un compte-rendu des réunions régionales de restitution des résultats
- un rapport final à la fin du mandat

Profil du prestataire

Cabinet d'étude juridique ou Consultant individuel juriste ayant :

- Au moins 5 années d'expériences en études et conseils juridiques en environnement écologique.
- Ayant effectué au moins 2 études similaires
- Très bonne capacité d'organisation, gestion de problématiques complexes et de négociation,
- Bonne connaissance des enjeux économiques et légaux des pays en développement et de Madagascar en particulier,
- Fortes capacités relationnelles et de communication orales et écrites,
- Expérience de projets de développement



- Excellente maîtrise du français. La connaissance de l'anglais sera un atout.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature comprendra :

- 1) Une offre technique comprenant la méthodologie, le plan de travail et les résultats attendus ainsi que les références du prestataire pour des mandats similaires ;
- 2) Une offre financière comprenant le budget détaillé avec les modalités de paiement souhaitées

Le dossier complet de candidature avec mention « **Recrutement de Juriste Projet MILCA** » doit être envoyée à l'adresse e-mail : contact@osdrm.mg ou à l'adresse de l'OSDRM, Immeuble APPEL, 2^{ème} étage, Ankorondrano-Antananarivo 101, Madagascar. **Au plus tard le vendredi 30 Avril 2021 à 11h00.**